



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 12 mai 2016

### Présents

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	MM.	Jean-François Jordan	président
		Marc Jaquet	vice-président
		François Mégevand	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable

### Absent-e-s excusé-e-s

-

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet modifié de transformation de la salle communale par notre mandataire, Monsieur Orazio Spuri Nisi, architecte
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2016
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Projets de **résolutions** et délibérations :
  - **07/2016** : Proposition relative à la prise en considération de la modification des limites de zones du Manège du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge (création d'une zone sportive - DS OPB III) selon plan n° 30046
  - **08/2016\*** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la pose de portes coupe-feu dans le bâtiment collectif au centre du village, sis à la route de La-Repentance 86  
\* *reportée à une date ultérieure pendant la séance.*
  - **09/2016** : Approbation des comptes 2015 du Groupement intercommunal du CSR
  - **10/2016** : Approbation des comptes 2015 de la FITIAP
  - **11/2016** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir
  - **12/2016** : Bouclement des crédits d'engagement
  - **13/2016** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015
6. Election du bureau du Conseil
7. Divers.

**Le Président** ouvre la séance à 20h15.

## 1. Présentation du projet modifié de transformation de la salle communale par notre mandataire, Monsieur Orazio Spuri Nisi, architecte

**Le Président** donne la parole à **Orazio Spuri Nisi** qui résume les raisons pour lesquelles le projet de transformation de la salle communale a dû être modifié. Puis il montre les plans corrigés du sous-sol, du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage en expliquant les modifications apportées (parois coulissantes, mur en béton, zone vestiaire, volumes, couvert d'entrée, etc.) ainsi que les problèmes techniques liés à ces modifications, telle que l'obligation de renforcer les murs porteurs et d'en ajouter un dans la buvette afin de supporter la dalle du 1<sup>er</sup> étage. La CMNS a également exigé que la façade soit le moins possible modifiée. En définitive, le nombre de places assises s'élèvera à 308. **Le Maire** rappelle que la salle sera agrandie plus dans sa largeur que dans sa profondeur ; les places supplémentaires seront donc mieux intégrées par rapport au projet initial.

Après avoir répondu à quelques questions d'ordre architectural, **Orazio Spuri Nisi** aborde la question des coûts engendrés par ces modifications. Ces prévisions seront affinées en fonction des retours de soumissions de tous les corps de métiers. **Le Maire** relève que beaucoup d'entreprises de la région ont répondu aux appels d'offres. Néanmoins, à une exception près, lesdites entreprises étaient beaucoup plus chères que les autres.

**Orazio Spuri Nisi** rappelle que le devis général initial s'élevait à Fr. 1'800'000.-. Après modifications selon les exigences de la CMNS, le devis général a été relevé à Fr. 2'170'000.-. Le résultat, après retour des soumissions, s'élève à Fr. 2'090'000.-, soit une plus-value de Fr. 290'000.- (moins de 20 % par rapport au devis initial). Il est à noter que les soumissions ont été envoyées avant que ne soient communiquées, bien trop tardivement, les exigences de la CMNS. En conséquence de quoi les montants articulés devront encore être corrigés.

Les quatre principaux postes touchés par les augmentations sont : « béton armé », « CVSE » (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité), « ingénieur-civil » et « architecte ». Les rubriques « sécurité » (mise aux normes du bâtiment) et « paratonnerre » figurent dans le poste « CVSE ». **Orazio Spuri Nisi** évoque les postes faisant l'objet de moins-values, tels que les fenêtres, la ferblanterie, le monte-charge, les revêtements murs et sol, etc.

À la question de **Jacques Petitpierre**, **Orazio Spuri Nisi** précise que l'acoustique, qui a fait l'objet d'une étude par un ingénieur spécialisé, est incluse dans ces travaux. En revanche, l'amélioration et/ou le remplacement du matériel de sonorisation ne sont pas prévus.

**Jacques Petitpierre** insiste sur le fait que la sonorisation n'est absolument pas adéquate et qu'il vaudrait la peine de la revoir. Le vidéoprojecteur pose lui aussi des problèmes techniques et pratiques. Il serait utile d'améliorer la partie multimédias selon **le Président** qui suggère de prévoir au moins des tubes destinés à recevoir par la suite la fibre optique. Tous ces éléments ajouteraient au confort d'une salle rénovée. **Amandine Mayer-Sommer** propose de prévoir des tire-fond afin de pouvoir segmenter la salle lors de certains spectacles.

**Etienne Murisier** se dit sensible aux arguments et demandes de chacun. Néanmoins, il rappelle que les exigences de la CMNS ont déjà engendré des dépassements du devis initial.

À la question de **Christophe Berthelet, Orazio Spuri Nisi** précise que les entreprises locales étaient de 15 à 75 % plus chères que les autres soumissionnaires. Puis, sur une question de **Corinne Ménétreay, Orazio Spuri Nisi** indique qu'il avait d'abord étudié le projet sur plans. Il n'avait pas anticipé les incidences qu'aurait le déplacement du monte-charge sur la distribution (local technique).

**Jean-Baptiste Leclercq** met en rapport le coût de ces travaux avec le bénéfice qu'en retirera Meinier, à savoir que la salle communale ne répondra probablement pas aux besoins lors des grandes manifestations (promotions, fête du printemps, Noël, Escalade, etc.). **Le Maire** rappelle que cette rénovation est incontournable et que cette salle offrira tout de même 70 places supplémentaires. De plus, ces travaux apporteront de réelles plus-values au bâtiment. Pour en offrir davantage, il aurait fallu toucher à l'enveloppe extérieure. Une telle transformation, encore plus coûteuse, aurait été démesurée par rapport aux besoins des Meinites et aurait dénaturé le bâtiment. **Corinne Ménétreay** ajoute que ces travaux résoudront les problèmes de stockage rencontrés à l'heure actuelle.

**Le Maire** suggère à Jacques Petitpierre d'établir un cahier des charges pour la sonorisation, ce qui permettra d'obtenir des offres concrètes, et à Amandine Mayer-Sommer d'établir un croquis pour Orazio Spuri Nisi.

**Corinne Ménétreay** incite chacun à la prudence, sachant qu'il y a souvent des dépassements sur les chantiers. **Le Maire** rappelle qu'un montant de Fr. 160'000.- a été affecté au poste « divers et imprévus ».

**Le Maire** précise que le crédit complémentaire devrait être voté en juin, voire, au plus tard, en septembre 2016. **Etienne Murisier** rappelle que le démarrage des travaux a été fixé au 4 juillet 2016, afin de pouvoir utiliser la salle au printemps 2017.

Une discussion s'engage, à l'issue de laquelle **le Président** propose un vote d'intention au Conseil municipal, soit : démarrer les travaux avec le crédit voté de Fr. 1'800'000.-, montant qui sera complété lorsque les chiffres précis seront disponibles, avec un seuil maximal de 20 % de plus-values. À l'unanimité (16 voix), le Conseil municipal accepte cette proposition.

**Le Maire** remercie le Conseil municipal pour son vote de confiance et Orazio Spuri Nisi pour son exposé.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2016

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Marc Jaquet** demande une 1<sup>ère</sup> correction, en page 5, point 3, lettre j) :  
→ « Autorisation de construire - Portail ~~Bellebouche~~ **Merlinge** ».
- 2<sup>ème</sup> correction, mentionnée par **Ania Schwab**, page 7, point 6, lettre b), 4<sup>ème</sup> paragraphe :  
→ « ~~Circulation~~ **Stationnement** au centre du village : le point sera fait avec l'entreprise concernée, dont le devis a été accepté. »

### 3. Communications du Bureau du Conseil

#### a) Lettre de Syndicom

**Le Président** lit la lettre de Syndicom, qui met en garde les communes contre les fermetures des offices de poste sur le canton de Genève et qui propose de signer la pétition annexée à la lettre. Il la fait circuler dans ce but.

#### b) Polijeunes

**Le Président** lit la lettre de Polijeunes, qui présente une plateforme permettant aux jeunes de s'exprimer sur la politique en général et les enjeux communaux en particulier ([www.polijeunes.ch](http://www.polijeunes.ch)).

#### c) Lettre de M. Jacques Berthelet, président du conseil de paroisse, concernant l'utilisation du parking du Chat

**Le Président** lit la lettre de Jacques Berthelet, qui évoque l'insatisfaction grandissante d'une partie de la population concernant la gestion du parking couvert. Jacques Berthelet demande, au nom des membres des sociétés communales, une aisance de parking de 3 heures.

**Le Président** ouvre le débat tout en rappelant que l'Exécutif reste compétent par rapport à ces règles de gestion. **Le Maire** indique que cette gratuité d'1h30 a été clairement annoncée à toutes les sociétés et que le but n'était pas de faire fructifier les caisses de la commune, mais bien de faire respecter jour et nuit la signalétique en place. En effet, il y a trop de problèmes liés au stationnement illicite sur le territoire de la commune, créant des problèmes de sécurité et d'atteinte à l'environnement. L'Exécutif reste néanmoins ouvert à toute proposition du Conseil municipal.

Une discussion s'engage, à l'issue de laquelle **le Président** propose à l'Exécutif de revenir avec de nouvelles propositions pour la prochaine séance du Conseil municipal. **Etienne Murisier** ajoute qu'il rencontrera prochainement M. Savary, de Trafitec, ce qui lui permettra d'identifier les incidences liées à une éventuelle modification des règles actuellement en vigueur.

La réponse de l'Exécutif à Jacques Berthelet sera envoyée après le prochain Conseil municipal, en fonction des renseignements obtenus.

### 4. Communications du Maire

#### a) Traversée du Lac

**Le Maire** indique que l'Exécutif a pris contact avec les communes concernées par ce dossier (Meinier, Choulex, Gy, Jussy, Presinge et Puplinge), démarche à laquelle ont été associées d'autres communes de la région Arve-Lac soucieuses d'aborder la question du tracé de la future traversée du lac. La décision a été prise d'organiser une conférence de presse avec les communes et les magistrats qui le souhaitaient pour signifier le fait que l'argumentaire du canton (soit les avantages pour Genève) devait être objectivé par rapport aux désavantages pour la région Arve-Lac.

**Le Maire** ajoute que toutes les communes françaises de la région trouvent elles aussi que le tracé ne correspond pas aux besoins. Les 120 communes de l'arc, qui ont été interpellées par une sous-commission mobilité du Grand Conseil, ont répondu que le tracé actuel ne les satisfaisaient pas du tout. Le but de cette conférence de presse, qui se déroulera le 18 mai 2016 à 11 heures à Meinier, sera de faire ressortir les problèmes qui se poseront pour les communes et d'indiquer que celles-ci aimeraient participer au projet du tracé définitif. Aucune consigne de vote ne sera donnée pendant cette conférence de presse, précise **Etienne Murisier**.

Une discussion s'engage sur le tracé, à l'issue de laquelle **Jean-Baptiste Leclercq** invite les Conseillers municipaux à étudier les arguments des opposants (gravats générés bien supérieurs au CEVA, impacts sur la nature, la faune, les eaux, les oiseaux migrateurs, etc.). De plus, créer une route ne fluidifie pas le trafic, elle le fait augmenter.

**b) PDCom – Plan Directeur Communal**

**Le Maire** annonce la venue de MM. Antonio Hodgers et Luc Barthassat, Conseillers d'Etat, le 8 juillet prochain, ce qui devrait permettre de débloquer la situation. En effet, les préavis reçus, parfois des mêmes services, sont très différents les uns des autres et le PDCom est actuellement enlisé.

Lors de cette séance, l'Exécutif espère pouvoir défendre les dossiers essentiels pour Meinier (la route de contournement, une urbanisation/densification réfléchie du village, le déplacement de la ferme Desbiolles) afin que ceux-ci puissent cohabiter et donner une image cohérente de Meinier.

**c) Déclassement des hameaux**

**Le Maire** indique que la situation était passablement enlisée, entre la CMNS qui bloquait le déclassement du Carre d'Amont et du Carre d'Aval et cinq préavis différents notifiés par divers services. Après la séance à laquelle ont participé M. Luscher, Directeur du SMS (Service des monuments et des sites) et Mme Nemec-Piguet, l'Exécutif aimerait désormais faire approuver les plans de ces sites et les zones hameaux proposées. **Le Maire** propose d'organiser, lors d'un prochain Conseil municipal, une brève présentation de ce projet.

**d) Salle communale**

Ce sujet ayant été traité au point 1 de l'ordre du jour, **le Maire** ne fait pas de commentaire supplémentaire.

**e) École**

**Le Maire** indique que l'Exécutif a demandé à Pascal Tanari un devis englobant l'avant-projet (mise sur pied du programme de construction d'une nouvelle école, besoins architecturaux) jusqu'à l'organisation d'un concours d'architectes. L'estimation de Pascal Tanari s'élève à Fr. 325'000.-, y compris les prix versés en espèces aux lauréats. La commission ad hoc va continuer à travailler sur ce dossier et la délibération devrait être soumise lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

**Le Maire** annonce d'ores et déjà un dépassement du budget 2016 sur le poste « mobilier scolaire ». En effet, vu le nombre d'enfants préinscrits, une dixième classe verra le jour à la prochaine rentrée. Force est de constater que l'école arrive vraiment à saturation.

**f) Centre de loisirs**

À la demande du Maire, Michel Vazquez distribue le rapport du centre de loisirs de la Rampe.

**g) Routes**

**Le Maire** propose d'organiser une présentation concernant la route de contournement, en avançant le prochain Conseil municipal d'une heure. Les plans, élaborés avec Trafitec, seront présentés par M. Savary.

**Etienne Murisier** lit l'enquête publique relative au contournement du trafic de transit et rappelle que l'Exécutif a demandé à pérenniser l'essai précédemment réalisé (riverains et trafic agricole seuls autorisés sur Covéry). Le délai de recours est de 30 jours.

Il annonce également la publication d'un arrêté concernant la mise en place d'un panneau d'interdiction de circuler sauf ayants-droit sur le petit parking situé à côté de la poste, route de Gy 28 (vers les jardins familiaux).

**h) Rapport administratif**

**Coranda Pierrehumbert** indique que, sans y apporter de changements fondamentaux, le rapport administratif sera rationalisé pour plus de clarté et de lisibilité. Elle rappelle aux présidents de commissions que leurs rapports doivent être rendus avant fin mai à Brigitte Saillet-Veuillet et leur recommande une présentation claire et aérée (titres, chapitres, sous-titres, etc.).

**i) Fête Château Rouelbeau**

**Coranda Pierrehumbert** annonce qu'un brunch réservé à la population (nombre limité), aura lieu le dimanche matin 4 septembre 2016.

**j) Conférence Villemin**

Elle poursuit en annonçant la conférence de M. Villemin sur la Patagonie, le jeudi 16 juin à la salle communale. À cette occasion, un foodtruck proposera de la cuisine péruvienne avant et après la conférence.

**k) Répartition tâches canton-communes**

**Coranda Pierrehumbert** évoque brièvement la LRT (loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes, plus généralement appelée le désenchevêtrement des responsabilités entre canton et communes), qui occupe beaucoup l'Exécutif dans différents domaines.

Le calendrier est assez dense et le deuxième train de lois vient d'être adopté. Le premier portait entre autres points sur l'accueil parascolaire, l'Hospice Général et l'IMAD. Dans le deuxième se trouvent une partie de la mobilité et la culture, ce qui annonce de grands changements.

Elle explique que le soutien financier à la création et les manifestations seront désormais à la charge des communes, par le biais des associations sises sur leur territoire.

Elle conclut en annonçant le prochain train de lois en discussion, soit la répartition des grandes institutions (par exemple l'OSR ou le Grand Théâtre). Ces mesures pourraient avoir une incidence directe sur les impôts cantonaux et communaux.

## 5. Projets de résolutions et délibérations

- **07/2016** : Proposition relative à la prise en considération de la modification des limites de zones du Manège du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge (création d'une zone sportive - DS OPB III) selon plan n° 30046

Le Président lit la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(résolution votée en annexe)

- **08/2016** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la pose de portes coupe-feu dans le bâtiment collectif au centre du village, sis à la route de La-Repentance 86

Le Maire explique les raisons et la nécessité de **reporter cette délibération**. En effet, selon les dernières informations transmises par l'entreprise Norma, les encadrements des deux portes existantes ne sont pas de type « coupe-feu ». Une vérification des factures et des contrats est en cours. Cette délibération est donc reportée pour le prochain Conseil municipal.

**Ndr** : Par conséquent, les délibérations suivantes changent de numérotation en s'incrémentant vers le bas d'une unité.

- **08/2016** : Approbation des comptes 2015 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **09/2016** : Approbation des comptes 2015 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **10/2016** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **11/2016** : Bouclage des crédits d'engagement

Le Président lit la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(résolution votée en annexe)

- **12/2016** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

Le Président lit les grandes lignes de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

## 6. Election du bureau du Conseil

À l'unanimité (16 voix), **Marc Jaquet** est élu Président du Conseil municipal.

À l'unanimité (16 voix), **Sylvie Barbat** est élue Vice-présidente du Conseil municipal.

À l'unanimité (16 voix), **François Mégevand** est élu Secrétaire du Bureau du Conseil.

Les nouveaux membres du bureau du Conseil sont élus pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017.

## 7. Divers

### a) Prochain CM

**Le Président** propose d'avancer l'heure du prochain Conseil municipal, ce qui lui permettra d'inviter chacun à partager le repas de l'amitié à l'issue de cette réunion. La prochaine séance du Conseil est donc avancée à 19 heures le 9 juin 2016.

### b) Restaurant du Tilleul

**Jacques Petitpierre** indique que la porte du Tilleul est parfois fermée au pied levé. Il serait bon que les horaires de cet établissement soient clairement affichés. Une discussion s'engage, de laquelle il ressort une grande insatisfaction générale, les élus rapportant selon leur propre expérience et/ou au nom d'une partie de la population. L'Exécutif recevra prochainement le gérant et lui transmettra ces doléances. Cas échéant, le contrat de gérance pourrait être résiliable pour la fin 2017.

### c) Infos artisans commerces

**Daniel Jauch** suggère d'ajouter sur le site internet de Meinier la liste complète des entreprises communales. **Coranda Pierrehumbert** abordera la question lors d'une prochaine séance de la commission « communication ».

### d) Marché

**Daniel Jauch** propose de faire un peu plus de communication autour des artisans qui proposent de la vente directe. **Coranda Pierrehumbert** indique que la liste plus complète pourrait figurer dans la prochaine édition de *Seymaz-régions* (carte des randonnées pédestres). En ce qui concerne le marché, **Etienne Murisier** rappelle que la porte est grande ouverte pour tous les artisans qui souhaitent promouvoir leurs produits.

### e) Pompiers

**Marc Jaquet** rappelle la démonstration des pompiers qui se déroulera pendant le dernier marché du mois. Les volontaires sont toujours les bienvenus.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 9 juin 2016 à **19h00**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jean-François Jordan

**Annexes :** résolutions et délibérations votées

Meinier, le 9 juin 2016 /em



## Résolution n° 07

### Proposition relative à la prise en considération de la modification des limites de zones du Manège du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge (création d'une zone sportive - DS OPB III) selon Plan n° 30046

Vu l'exposé des motifs joint à la présente,  
 vu l'article 30 alinéa 1, lettre q de la loi sur l'administration de communes du 13 avril 1984,  
 vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979,  
 vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,  
 sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. De prier le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, d'ouvrir la procédure d'instruction portant sur la modification du régime de zone, notamment la rédaction d'un avant-projet de loi, qui sera ensuite transmis au Conseil d'Etat pour validation et de solliciter du Grand Conseil la modification des limites de zones du Manège du Chambet, parcelle n° 1186, au profit de la zone sportive, au sens de l'art. 24 al. 4 LaLAT, selon plan n° 30046 ;
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Meinier, le 23 mai 2016

Le Président du Conseil municipal  
**Jean-François Jordan**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### concernant la Résolution 07/2016

#### **Proposition relative à la prise en considération de la modification des limites de zones du Manège du Chambet, parcelle n° 1186, dans le hameau de Corsinge (création d'une zone sportive – DS OPB III) selon plan n° 30046**

A l'appui du projet de résolution concernant le déclassement en zone sportive de la parcelle n° 1186, Commune de Meinier.

La parcelle n° 1186 est sise en zone agricole au sens des articles 16 et suivants de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700 ; LAT), mais ne présente plus aucun intérêt agricole actuel et futur dès lors qu'elle est occupée depuis de nombreuses années par le Manège équestre du Chambet.

Toutefois, les infrastructures de ce dernier doivent être modernisées afin de répondre aux nouvelles exigences imposées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Dans ce cadre, une demande de renseignement (au sens de l'article 5 alinéa 4 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (RS/GE L 5 05 ; LCI) a été déposée auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC) du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en avril 2014.

Il est ressorti de l'instruction de ce dossier que le projet envisagé (rénovation/transformation des bâtiments existants et construction de nouveaux bâtiments) était accueilli, par les autorités administratives compétentes, « favorablement sous réserve », le projet nécessitant impérativement la création d'une zone sportive au sens de l'article 24 alinéa 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (RS/GE L 1 30 ; LaLAT).

Conscient de l'importance à maintenir et développer l'activité liée au Manège du Chambet, l'Exécutif de la Commune de Meinier invite donc le Conseil municipal à voter la résolution sollicitant du Grand Conseil la modification du régime de zone.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE MEINIER

Meinier

Feuille Cadastre N° : 29

Parcelles N° : 1186

### Modification des limites de zones

#### Corsinge Manège du Château

- Zone Sportive DS OPB III
- AG Zone préexistante

#### ENQUETE TECHNIQUE

Adopté par le Conseil d'Etat :		Vizé :		Tribunal :	
Adopté par le Grand Conseil :		Loi N° :			
<b>Echelle</b> 1 / 2500		Date 07.03.2016		Code GREC	
		Devis DL		Secteur / Sous-sector / Situation	
<b>Modifications</b>				Code appliqué	
Indice	Objet	Date	Devis	29 - 00 - 040 MNR	
				Code Aménagement Commune / Canton	
				525	
				Parcelle N°	
				<b>30046</b>	
				C.D.U.	
				<b>711:6</b>	



## Délibération n° 08

### Approbation des comptes 2015 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,  
 vu l'examen des comptes 2015 par la SFER - Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA,  
 Genève,  
 vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
 décide  
 par 16 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2015 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2016.

Meinier, le 23 mai 2016

Le Président du Conseil municipal  
**Jean-François Jordan**



## Délibération n° 09

### Approbation des comptes 2015 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,  
 vu l'examen des comptes 2015 par la Fiduciaire Michel de Preux & Associés SA, Genève,  
 vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
 décide  
 par 16 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2015 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2016.

Meinier, le 23 mai 2016

Le Président du Conseil municipal  
**Jean-François Jordan**



## Délibération n° 10

### Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 5 avril 2016,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2015, établi par Global Audit Services SA le 6 avril 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 pour un montant total de Fr. 1'177'959.14 selon liste annexée (dont Fr. 982'660.04 de provision pour pertes sur débiteurs).
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2016.

Meinier, le 23 mai 2016

Le Président du Conseil municipal  
**Jean-François Jordan**

N° compte plan	Désignation du compte	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart en Francs 2015	Commentaires de compte 2015
05.00.303.01	AVS / AC / ALFA / AMAT	105 239.34	115 000.00	143 150.06	28 150.06-	25K rattrapages 2011-2014 AVS CM+Exécutif
05.00.304.01	Caisse de pension et prévoyance	157 060.67	165 000.00	168 024.39	3 024.39-	Rappels cotisations difficile à budgéter
05.00.309.01	Autres charges de personnel		2 000.00	2 535.00	535.00-	Formation du personnel
05.00.310.01	Fourn.bureau, imprimés, publicité	39 853.78	40 000.00	41 528.33	1 528.33-	Impression Mairie 8'5K, DVD "vivre ensemble" 5'6K, Tribune Rives-Lac 11'2K, 5'8K calendrier déchets, 3K papier, 1'9K Horaires TPG, 1'5K enveloppes, 1'6K rapports administratifs, 1K cartes de vœux
05.00.310.04	Fournitures informatique	7 213.40	6 000.00	6 996.80	996.80-	Beaucoup de publications Mairie, Achat toners
08.00.318.01	Honoraires, prestations service		500.00	2 641.90	2 141.90-	1'3K calcul IDC sur bâtiments communaux, 600.- expertise parcelle 44 rte des Carres
08.10.314.01	Entretien immeuble par des tiers	48 904.43	50 000.00	50 240.22	240.22-	nettoyage 48k, signalétique 1'6K
08.10.316.01	Location machines	756.00	9 000.00	9 604.65	604.65-	
08.20.314.01	Entretien immeuble par des tiers	24 943.70	15 000.00	16 064.75	1 064.75-	Entretien réparation chambre froide 3K, éclairage de secours entretien réparation 5'5K, barrière voirie réparation 2'6K, entretien passe-plat 1'2K, remplacement concierge 1K, remplacement vitre salle polyvalente 800.- remboursé en 08.20.436.01
08.30.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	1 074.15	15 000.00	15 097.40	97.40-	Nouveau central téléphonique
08.30.315.01	Entretien mobilier par des tiers	3 165.35	2 000.00	2 164.20	164.20-	Entretien plantes vertes 1'1K, entretien et réparation extincteur 1K
08.30.316.01	Loyers, fermages, redevances div.		1 000.00	1 078.68	78.68-	Location CWS + Initial
08.31.312.01	Eau, énergie, combustibles	6 312.87	8 000.00	10 788.55	2 788.55-	Consommation local SIG refacturée 08.31.427.01
08.31.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	499.69	500.00	596.08	96.08-	
10.00.319.01	Frais divers, cadeaux aux mariés	1 693.70	6 000.00	7 931.10	1 931.10-	Stylos 4'5K, repas bureau de vote + exécutif 1'5K, indemnités bureau 1K, fleurs mariage 300.-, apéritif élections 500.-
14.00.312.01	Eau, énergie, combustibles	6 393.50	8 000.00	8 265.70	265.70-	
14.00.313.01	Achat équipement hommes	3 373.35	9 000.00	11 975.25	2 975.25-	4 nouvelles radios Policom 4K, 10 nouveaux pantalons 7K
14.00.315.01	Entretien véhicules et matériel	12 403.55	10 000.00	11 181.75	1 181.75-	Entretien véhicules 6K, entretien APR 2K, entretien extincteurs 1'2K
16.00.314.01	Entretien immeuble par des tiers	2 520.80	1 500.00	3 693.30	2 193.30-	Installation électrique
21.00.310.01	Achat petit matériel enseignement		1 000.00	1 003.50	3.50-	
21.00.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	16 950.40	8 000.00	18 649.50	10 649.50-	3 tapis 2K, poteaux volley 1K, cuisinière salle des maîtres 1K, cabane place de jeux 4'9K, installation nouvelle classe 9K
21.00.314.01	Entretien immeuble par des tiers	42 300.50	30 000.00	34 160.35	4 160.35-	Nettoyage vitres et à fonds 8'5K, fenêtres salle de gym 5'5, marquage netball 1'8K, barrière nouvelle classe + serrure 2'7K, réparation parquet 2'3K, Terragir 2K, installation électrique préau 2K
21.00.316.01	Redevances: loc. carrousel, etc...	5 405.00	5 000.00	5 950.00	950.00-	Promotions: mur de grimpe 2k, carrousel 3K, ânes 1K
33.10.314.01	Entretien parc de jeux	1 694.25	2 000.00	2 437.60	437.60-	Contrat d'entretien 1'6K, réparation 800.-
54.12.313.01	Achat fournitures et marchandises			6 096.90	6 096.90-	Collation refacturée aux parents
54.20.314.01	Entretien immeuble par des tiers	2 851.20	4 000.00	5 794.20	1 794.20-	Evier 2'8K, nettoyage centre aéré 2'4K
54.20.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	1 049.63	1 000.00	1 018.35	18.35-	
58.00.318.02	Frais de transport		10 000.00	10 400.00	400.00-	Navette Meinier-Vésenaz
58.00.319.01	Frais divers	820.00	1 000.00	1 133.00	133.00-	Repas avec nouvelle commission
62.00.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	17 742.31	10 000.00	10 567.75	567.75-	
62.00.312.01	Eclairage public, forfait S.I.G.	44 129.80	35 000.00	44 692.65	9 692.65-	Réparation éclairage public 13K, maintenance et entretien 22K, forfait consommation 9'5K
62.00.315.01	Entretien balayeuse	7 559.00	10 000.00	12 027.85	2 027.85-	Achat stock balai brosse 3K
71.00.312.01	Eau fontaines, taxes	10 756.25	14 000.00	14 702.40	702.40-	Forté augmentation coût de l'eau
71.01.314.01	Entretien immeuble par des tiers		500.00	32 066.50	31 566.50-	travaux d'assainissement remboursés par le FIA en 2016
71.01.318.01	Honoraires, prestations service			1 813.32	1 813.32-	travaux d'assainissement remboursés par le FIA en 2016
72.00.318.03	Ramassage+traitement déchets verts	11 910.25	25 000.00	37 900.45	12 900.45-	Facture sur 18 mois
90.00.330.01	Pertes sur débiteurs	840 000.00	346 000.00-	636 660.04	982 660.04-	Augmentation provision sur reliquat d'impôts 637K, reliquat 3'659'360.04 couvert à 100%
90.00.330.01	Pertes sur débiteurs	76 098.50	50 000.00	95 841.75	45 841.75-	Perte sur débiteurs 87K
90.00.346.01	Compensation communes françaises	145 027.21	146 000.00	161 484.92	15 484.92-	
<b>Total dépassement</b>					<b>1 177 959.14-</b>	
					<b>982 660.04-</b>	<b>augmentation de la provision</b>
					<b>195 299.10-</b>	<b>autres dépassements</b>
					<b>1 177 959.14-</b>	<b>Total dépassements</b>



## Résolution n° 11

### Boucllement des crédits d'engagement

Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'800'000.- voté par le Conseil Municipal le 11.11.2010 pour l'assainissement du Carre d'Amont et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2015 à Fr. 1'182'476.65, laissant apparaître une économie de Fr. 617'523.35,

vu le crédit d'engagement de Fr. 120'000.- voté par le Conseil Municipal le 19.09.2013 pour des travaux de drainage de détail et de construction de sous-collecteurs sur la parcelle n°1053, sis à la route de Covéry, et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2015 à Fr. 112'136.-, laissant apparaître une économie de Fr. 7'864.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 70'000.- voté par le Conseil Municipal le 16.04.2015 pour le remplacement du tracteur de la voirie et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2015 à Fr. 66'000.-, laissant apparaître une économie de Fr. 4'000.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 55'000.- voté par le Conseil Municipal le 15.04.2015 pour la transformation de l'ancien local de vote – dans le bâtiment de l'école - en galerie polyvalente d'exposition, sur la parcelle n° 1247, et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2015 à Fr. 53'636.30, laissant apparaître une économie de Fr. 1'363.70,

vu le crédit d'engagement de Fr. 180'000.- voté par le Conseil Municipal le 15.10.2015 pour la construction d'un bassin de rétention dans la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie), sur les parcelles n° 1645 de Meinier et n° 8969 de Collonge-Bellerive, cette dépense ayant été finalement prise en charge par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2015 à Fr. 0.-, laissant apparaître une économie de Fr. 180'000.-,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 0.-,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 5 avril 2016,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2015, établi par Global Audit Services SA le 6 avril 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité

D'accepter le boucllement des crédits d'engagement susmentionnés, ne comprenant aucun dépassement.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Meinier, le 23 mai 2016

Le Président du Conseil municipal  
**Jean-François Jordan**



# Meinier

Législature 2015-2020  
 Délibération N° 12/2016  
 Séance du Conseil municipal du 12 mai 2016  
 p. 1/1

## Délibération n° 12

### Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 5 avril 2016,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2015, établi par Global Audit Services SA le 6 avril 2016,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015 ;
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 7'900'482.04 aux charges et de Fr. 7'928'524.75 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 28'042.71,
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de Fr. 424'345.85 aux dépenses et de Fr. 295'216.15 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 129'129.70 ;
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 129'129.70.- par l'autofinancement à raison de Fr. 1'088'342.71 au moyen de la somme de Fr. 1'060'300.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 28'042.71. L'excédent de financement s'élevant à Fr 959'213.01;
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 28'042.71 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de Fr. 72'808'773.44 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	47'989'778.84
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	24'818'994.60
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	72'808'773.44

et au passif un montant de Fr. 72'808'773.44 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	433'826.06
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	45'254'730.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	201'687.35
- Provisions (nature 24)	Fr.	3'859'406.04
- Passifs transitoires	Fr.	5'679.90
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'414'629.84
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	20'638'814.25
Total du passif	Fr.	72'808'773.44

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à Fr. 4'556'498.40.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 juillet 2016.

Meinier, le 23 mai 2016

Le Président du Conseil municipal  
**Jean-François Jordan**